



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2015-12 du 20 janvier 2015

OBJET : Avenir de la desserte ferroviaire du Briançonnais

Rapporteur : M. Le Président

Le 20 janvier 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 14 janvier 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de pouvoirs : 10

Présents : 34 jusqu'à la délibération n°2015-7
33 jusqu'à la délibération n°2015-9
32 jusqu'à la délibération n°2015-12

Votants : 44 jusqu'à la délibération n°2015-3 et pour les délibérations n°2015-5 et 2015-6
43 pour la délibération n°2015-4 et de la délibération n°2015-8 à 2015-12
42 pour la délibération n°2015-7

Mme Catherine LIONNET est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2015-9), Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (jusqu'à la délibération n°2015-7), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Nicole GUERIN
Mme Fanny BOVETTO à M. Yvon AIGUIER
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Romain GRYZKA
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
M. Pierre LEROY à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Estelle ARNAUD à M. Régis JOUFFREY
M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

Vu la convention signée le 13 décembre 2010 entre l'Etat et la SNCF pour la période 2011- 2013, prolongée d'un an jusqu'à fin 2014, en faveur des trains d'équilibre du territoire (TET) afin de garantir l'avenir des liaisons ferroviaires de jour (Corail, Intercité et Théoz) et de nuit (Lunéa),

Considérant qu'à travers ce document, l'Etat et la SNCF se fixent notamment pour objectif « de garantir une desserte équilibrée et durable sur l'ensemble du territoire, d'assurer un investissement de la part de la SNCF pour la régénération du matériel roulant existant, et d'améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs »,

Considérant le report d'un an du renouvellement de cette convention,

Considérant la mise en place par le Secrétaire d'Etat chargé des Transports d'une commission « **Avenir des trains d'équilibre du territoire** », présidée par Philippe Duron, député du Calvados, afin de clarifier l'offre faite aux usagers en la matière et doter les TET d'une stratégie d'avenir,

Considérant la création le 21 novembre 2014 d'un collectif Briançonnais de défense des dessertes ferroviaires regroupant des élus, des citoyens et des acteurs du territoire,

Considérant que cette ligne concerne la vie quotidienne de chacun, qu'elle constitue un outil indispensable d'aménagement du territoire et répond à de véritables besoins de mobilité (travail, études, formations, santé, liens familiaux ...),

Considérant que la ligne ferroviaire des Alpes reliant Marseille - Valence TGV - Grenoble jusqu'à Briançon via l'étoile de Veynes est un lien essentiel pour l'acheminement des touristes, notamment durant les saisons d'hiver et d'été,

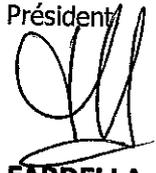
Considérant que faute de travaux sur l'infrastructure ferroviaire, les nouvelles locomotives dédiées au train de nuit ne pourront pas rouler sur la ligne des Alpes avant 2016 ;

Face à ce constat alarmant pour le devenir de notre territoire et son activité économique, **les**
Conseillers Communautaires à l'unanimité

- Expriment à nouveau leur inquiétude quant à l'avenir du train de nuit Paris - Briançon (116 000 voyageurs par an),
- Déplorent une dégradation de la qualité et du modèle économique des trains de nuit au risque d'une remise en cause de ce service essentiel pour les populations concernées,
- Demandent, un partage des responsabilités financières entre l'Etat et les collectivités territoriales afin de débloquer les fonds nécessaires aux travaux relatifs à la régénération de la voie ferrée entre Mont-Dauphin et Briançon et à la modernisation de l'étoile ferroviaire de Veynes,
- Exigent des garanties quant au maintien du train de nuit Paris-Briançon après 2015,
- Demandent le renouvellement des matériels roulants hors d'âge, et bientôt hors d'usage, tout en veillant à leur compatibilité avec la ligne, comme le prévoit la convention,
- S'insurgent contre la décision de la SNCF d'interdire l'accès aux groupes de mineurs dans le train de nuit,
- Demandent à la commission « Avenir des trains d'équilibre du territoire » qu'une attention toute particulière soit portée à la problématique spécifique des trains de nuit Paris - Briançon et aux enjeux d'aménagement du territoire qui y sont attachés et qu'à ce titre des représentants du collectif Briançonnais de défense des dessertes ferroviaires puissent être entendus.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président



Alain FARDELLA.



Date affichage : 27 JAN. 2015